LA NÉCROPOLE DU DÉBUT DU BRONZE FINAL DE VERNEUIL-EN-HALATTE (OISE)

Stéphane GAUDEFROY * & Isabelle LE GOFF **

Le parc d'activités technologiques *ALATA* est situé sur les communes de Verneuil-en-Halatte et de Creil (Oise). Son aménagement donna lieu à partir de 1999 à plusieurs interventions archéologiques sur une quarantaine d'hectares (HOSDEZ, 1999 ; LE GUEN *et al.*, 1999 ; GRESSIER, 1999 ; HOSDEZ, 2000 ; GAUDEFROY, 2000). C'est dans ce contexte qu'a été fouillée une petite nécropole à incinérations qui a livré treize structures funéraires.

Deux datations 14C réalisées sur deux ensembles osseux distincts fournissent les résultats suivants (laboratoire de Gröningen, Pays-Bas):
Tombe 18 (ossements en fosse): 3180 ± 45 BP, date calibrée.
Tombe 20 (ossements en urne): 3095 ± 45 BP, date calibrée.

Ces résultats permettent de situer la fréquentation de la nécropole au début du Bronze final I.

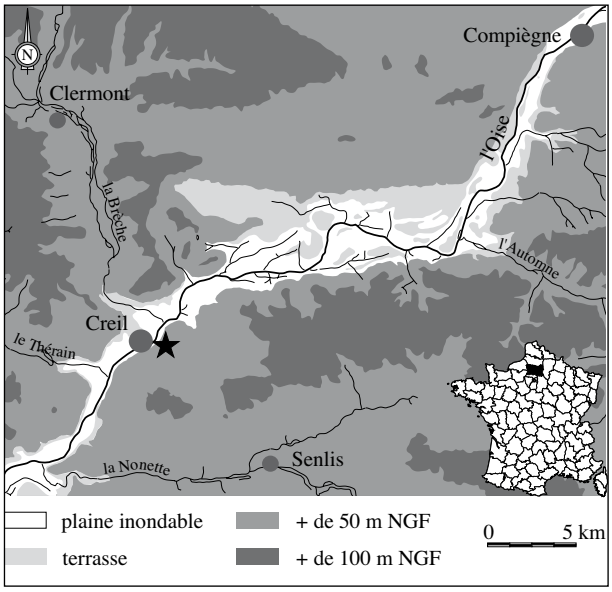

Fig. 1: carte de localisation du site au sein de la moyenne vallée de l'Oise

CADRE NATUREL

Le site de la nécropole est installé sur le rebord du plateau crayeux du Valois occidental, en rive gauche de l'Oise, à une altitude de 87 m NGF (fig. 1 et 2). Le cours actuel de la rivière s'écoule à environ 600 m au nord-ouest, en contrebas d'une cuesta escarpée, à une altitude de 28 m NGF.

Le substrat est constitué de limon des plateaux recouvrant les dépôts calcaires du Lutétien (carte géologique au 1/50000 de Creil, XXIII-12, éditions du BRGM).

La nécropole se situe dans la dépression formée par un léger talweg traversant d'est en ouest ce secteur du plateau. Cette dépression a entraîné une accumulation, sous la forme d'un sédiment sableux homogène situé à l'interface entre la terre végétale et le substrat limoneux. Au plus fort de son développement, cet horizon représente une trentaine de centimètres d'épaisseur. Les tombes ont été creusées dans ce sédiment.

Au nord du talweg, en rebord du plateau, le substrat calcaire est affleurant. Il s'agit de la partie superficielle du toit calcaire, fortement altéré et éclaté en gravelles de granulométrie et de formes hétérogènes. La roche saine n'apparaît à aucun endroit du site.

De part et d'autre du talweg, le calcaire altéré est recouvert de limon de plateaux, d'une épaisseur maximale de 0,40 m. Il s'agit d'un limon brun rouge, moyennement argileux, qui englobe des blocs de calcaire, en forme de dalles, aux bords émoussés, de 0,20 à 1 m de côté et jusqu'à 0,20 m d'épaisseur. Ces blocs contiennent de très nombreux fossiles de Foraminifères, et notamment de Nummulites.

CONTEXTES ARCHÉOLOGIQUES

Le site s'inscrit dans un cadre archéologique bien documenté fournissant l'image d'un terroir occupé depuis l'époque néolithique jusqu'à la période gallo-romaine (fig. 2).

La dépression formée par le talweg a engendré la formation d'un horizon sableux plus ou moins dilaté. Il contient de nombreuses pièces lithiques attribuables à la période néolithique: éclats retouchés, *nuclei*, grattoirs, lames et lamelles, un petit ciseau, deux bouchardes, quelques pièces brûlées ; au total

* INRAP
518 rue Saint-Fuscien
F - 80000 AMIENS
** INRAP
518 rue Saint-Fuscien
F 80 000 AMIENS

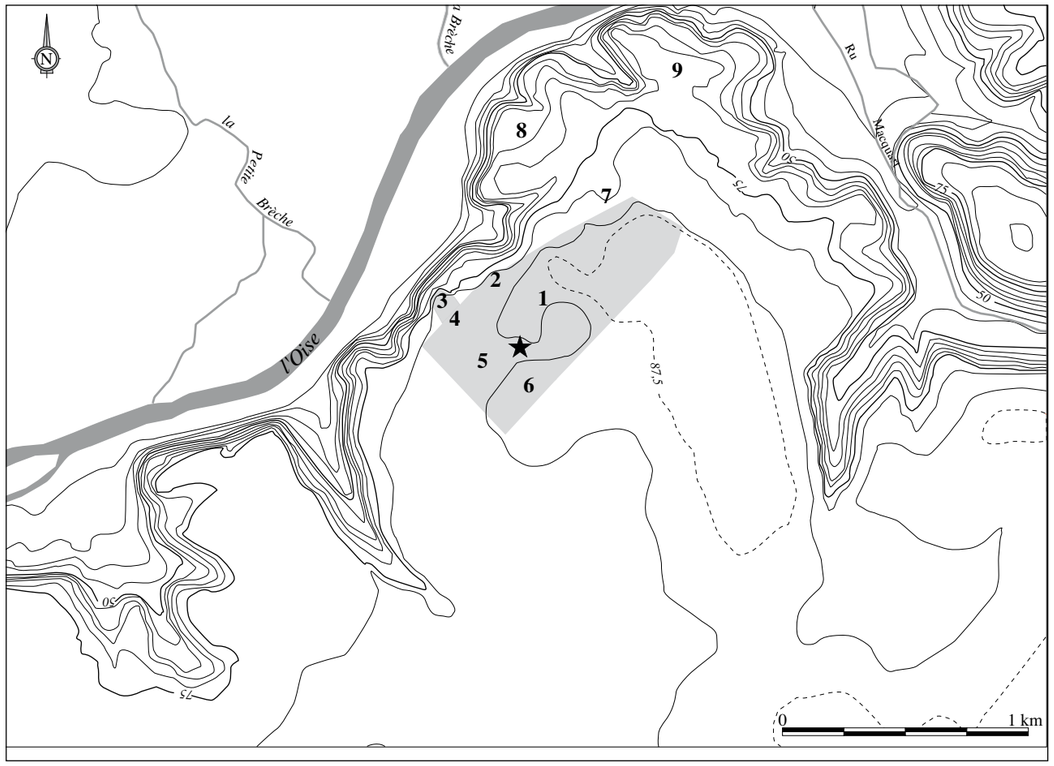

Fig. 2 : localisation topographique du site et son contexte archéologique ; 1 - habitat du premier Âge du Fer, et deux incinérations de La Tène moyenne ; 2 - habitats laténien et gallo-romain ; 3 - éperon avec enclos et habitat sans doute protohistorique ; 4 - grenier sur poteau protohistorique ; 5 - accumulation néolithique ; 6 - grande fosse néolithique (?) ; 7 - nécropole de La Tène I/II ; 8 - bâtiments gallo-romains ; 9 - camp fortifié supposé, de l'Âge du Bronze et du second Âge du Fer. La trame grisée figure l'emprise sondée dans le cadre de l'aménagement du parc *ALATA*. D'après la carte IGN au 1/25000, 2412 OT, Forêt de Chantilly.

près d'une centaine de pièces. Les tessons, rares et fragmentés, évoquent une attribution au Néolithique moyen.

En limite nord du plateau, sur la commune de Creil, au lieu-dit "La Garenne de Vaux", un éperon d'une superficie inférieur à 1 ha est occupé par un enclos sans doute protohistorique (Gressier, 1999). Le fossé ceint une zone contenant vraisemblablement un habitat (des fosses et plusieurs alignements de poteaux identifiés dans les tranchées de sondage).

Au nord-est, sur la commune de Verneuil-en-Halatte, au lieu-dit "La Petite Remise de Maître Hamelin", plusieurs secteurs ont livré des vestiges d'occupations : un habitat du premier Âge du Fer (grenier sur quatre poteaux, poteaux épars et fosses ; Le Guen *et al.*, 1999), deux incinérations de La Tène moyenne (Le Guen *et ali.*, 1999), un habitat laténien auquel a succédé un habitat gallo-romain (bâtiments, fosses et enclos ; Hosdez, 2000).

À un peu plus d'un km au nord, les chercheurs supposent l'existence d'un « camp fortifié » attribué à La Tène, et peut-être à l'Âge du Bronze, aux lieudits "Le Tremblay" et "La Cavée Douche" (Woimant, 1995). Aucune trace de fortification n'y a été observée, mais deux pointes de lance attribuées au Bronze final II y ont été découvertes, ainsi qu'une épée attribuée au Bronze final I, trouvée dans les dragages réalisés dans la rivière au pied du site (Blanchet, 1984). En 1865, Émile Woilliez fouille une nécropole gauloise à inhumations de la transition La Tène I/La Tène II. À l'ouest du promontoire, des structures gallo-romaines ont été identifiées dès 1873 par le docteur Boursier qui y exécuta des sondages. En 1948 et 1949, Pierre Durvin fouille des constructions, dont un bâtiment rectangulaire remanié du Ier à la fin du IIIe siècle.

À trois kilomètres au nord-est, en contrebas dans la vallée, une importante villa gallo-romaine a été fouillée au lieu-dit "La Bufosse" (Collart, 1991). Un établissement agricole ainsi que d'autres aménagements protohistoriques y ont également été identifiés.

STRATÉGIES DE L'ÉTUDE

La nécropole a été découverte lors d'un diagnostic archéologique réalisé dans le cadre du Parc technologique *ALATA*. Une tranchée de sondage avait livré de petites fosses irrégulières et peu profondes remplies d'un sédiment sableux chargé en charbons de bois où se distinguaient quelques esquilles osseuses brûlées. L'indigence de ces structures a d'abord fait hésiter sur la nature funéraire du lieu, hypothèse seulement confirmée après l'examen approfondi de l'une des fosses. Au cours d'une intervention complémentaire l'ensemble de la nécropole a été mis au jour.

Celle-ci rassemble treize structures qui occupent une superficie inférieure à 130 m² (fig. 3). La distribution des tombes montre un noyau de dix structures creusées dans une aire de 45 m², plus trois sépultures situées en périphérie, de 3 à 6 m de distance.

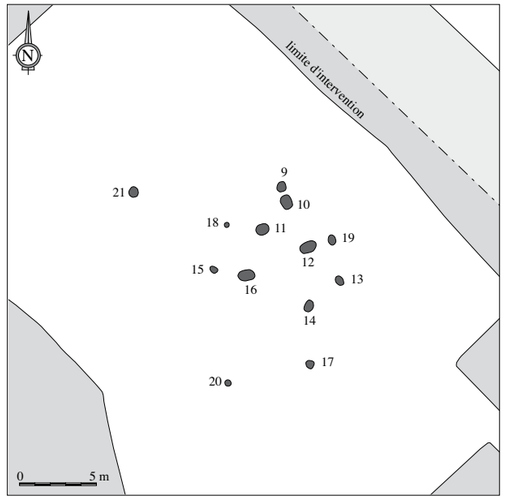

Fig. 3 : plan de la nécropole

La nature des structures a conduit à mettre au point un protocole de fouille rigoureux, en vue de procéder à un enregistrement adapté aux problématiques de ce type de tombe, tout en favorisant une fouille diligente (fig. 4 et 5). L'objectif de l'étude étant de restituer les gestes qui ont conduit le défunt du bûcher à l'ensevelissement des vestiges brûlés, en quelque sorte de reconstituer des portions de la « chaîne opératoire », une attention particulière a été portée aux fragments osseux épars dans le remplissage des structures. En effet, ce sont là les rares traces matérielles du cérémonial funéraire qui aboutit à une tombe à peine structurée, à la différence des sépultures à incinération laténiennes qui, dans la région, offrent un espace interne organisé au sein duquel l'amas osseux est aisément identifiable, distinct du mobilier céramique, métallique et de la faune. Dans les structures de Verneuil-en-Halatte, on ne trouve ni objets, ni offrandes alimentaires ni même véritable dépôt cinéraire de sorte que la représentation du défunt, pourtant objet central de la sépulture, n'est pas explicite. Comprendre la contexture particulière de ces structures s'avère donc capitale pour reconstituer le mode d'ensevelissement des os, unique source documentaire pour tenter de cerner les pratiques funéraires dans la moyenne vallée de l'Oise à la fin de l'Âge du Bronze. Au-delà du problème de l'interprétation de vestiges fugaces, se pose la question de la reconnaissance du fait sépulcral et la notion de tombe à cette période. Il n'est pas étonnant que la mise en évidence des nécropoles dans la région

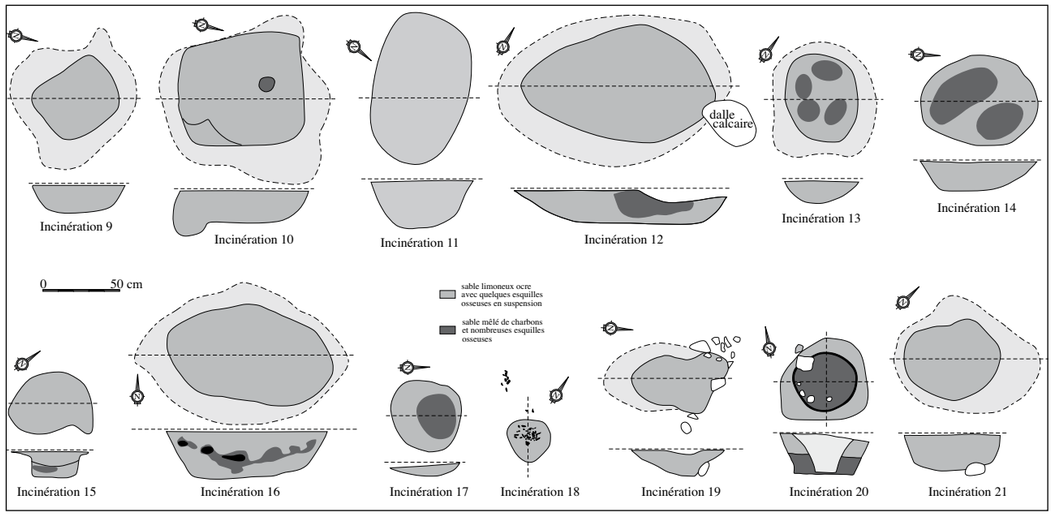

Fig. 4 : plans et coupes des incinérations. Les limites en pointillés indiquent la diffusion des charbons de bois et des esquilles osseuses en dehors de la structure

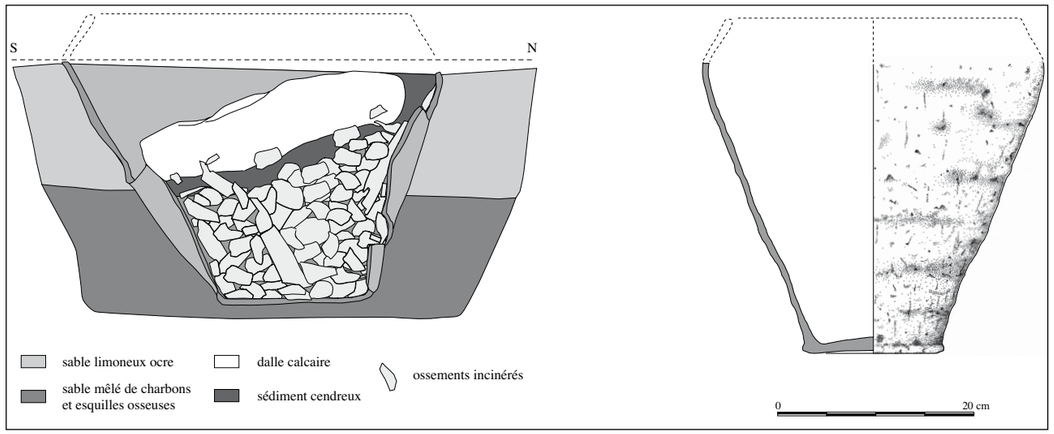

Fig. 5 : profil éclaté de l'incinération 20 et restitution du vase après remontage. L'urne cinéraire dont la partie supérieure a été détruite par les labours, contenait plus de 2 kg d'ossements. Ils étaient recouverts d'une couche cendreuse et d'un gros bloc de calcaire

soit un phénomène récent malgré le suivi de décapage sur de grandes surfaces. Outre leur caractère fugace, les traces matérielles observées renvoient effectivement à des rites funéraires trop éloignés de ce que nous connaissons.

Chaque tombe a d'abord fait l'objet d'un nettoyage de surface soigneux afin de tenter de cerner les contours de la fosse, tâche délicate car elles ont été creusées dans un sable fin qui favorise les bioturbations. Les terriers creusés par les taupes ont parfois causé des dommages et l'action des lombrics, si elle est moins flagrante, n'en a pas moins un impact important. Autour de chaque tombe, on a ainsi une diffusion des esquilles osseuses et du sédiment de comblement, particulièrement visible grâce aux charbons de bois. Ce point tempère nécessairement les déductions faites de la distribution des restes osseux dans chaque tombe. Le relevé de surface détaille donc, autant que possible, la forme initiale supposée de la tombe, et la plus grande extension des vestiges autour de la structure (sédiment et esquilles).

Après relevé et photographies, la structure est systématiquement fouillée par moitié, ou par quart pour les plus grandes. Le comblement de chaque tombe a été intégralement prélevé par « passes », dont l'épaisseur moyenne fixée arbitrairement à 5 cm a pu être modifiée en fonction de l'ampleur des rejets. Toutefois, les regroupements d'os ont été traités avec plus d'attention : relevés au sein de la tombe, photographiés et prélevés séparément.

Tout le sédiment a ensuite été tamisé à l'eau, en laboratoire, de façon à récupérer les esquilles d'os dont l'analyse pondérale permet de suivre les variations de la densité osseuse au sein de la structure et de mieux appréhender les gestes de dépôt.

Cette stratégie de fouille, procédant par zones et par strates régulières, est issue d'une réflexion faisant suite à l'étude de deux nécropoles similaires, fouillées dans le département de l'Oise en collaboration avec Geneviève Billand : à Lacroix-Saint-Ouen "Le Parc scientifique 2" et à Thourotte "Le Gros Grelot" (BLANCHET & TALON, à paraître ; BILLAND & LE GOFF, inédit). La fouille attentive et un pointage sur plan des vestiges osseux avaient révélé différents modes de versement des restes incinérés, les os étant répandus en un seul geste sur le fond de la fosse ou au cours de son comblement ou jetés par groupes (poignée ?) à divers moments du remplissage.

Sur cette base, l'opération de Verneuil-en-Halatte a permis de mettre en place une stratégie de fouille rapide et adaptée aux problématiques spécifiques de ce type de tombe. L'expérience a montré que si les concentrations d'os étaient détectables sous la truelle, les variations de densité des esquilles éparses sont imperceptibles lorsque la fosse est simplement vidée de son contenu sédimentaire. Il est nécessaire, pour ces raisons, de combiner un prélèvement systématique du sédiment par passes régulières et arbitraires - si le comblement n'est pas stratifié - avec un relevé en plan des regroupements de portions d'os. Dans ce cas, la vérification de l'aspect et de l'importance de l'assemblage osseux permet ensuite d'orienter le protocole de prélèvement. Modestes et disjoints, les ensembles osseux ont été traités sur le terrain, alors qu'une accumulation d'os, formant un amas compact, comme celui découvert dans la tombe 18, a été prélevé et fouillé en laboratoire afin de mettre en évidence les effets de parois et de contention, témoins indirects de l'usage d'un contenant en matière périssable. Dans la tombe 20, se trouvait l'unique dépôt cinéraire en urne céramique rencontré dans la nécropole.

ANALYSES DES DONNÉES : LE RECRUTEMENT DE LA NÉCROPOLE

Douze des treize tombes renferment les restes d'un unique individu (nombre minimal d'individus). Aucune pièce incompatible ou en double n'argumente en faveur de l'ensevelissement d'un second sujet. Seule la tombe 10 présente les indices d'une inhumation double, en raison de la présence de nombreuses et fines portions de calotte (1,6 mm), incompatibles avec les vestiges du squelette de l'adulte qui les accompagne.

La population inhumée regrouperait quatorze individus, au moins cinq sujets immatures (st. : 9, 10, 11, 15, 19) et neuf sujets adultes ou de taille adulte correspondant aux st. 10, 12, 13, 14, 16, 17, 18, 20 (fig. 6).

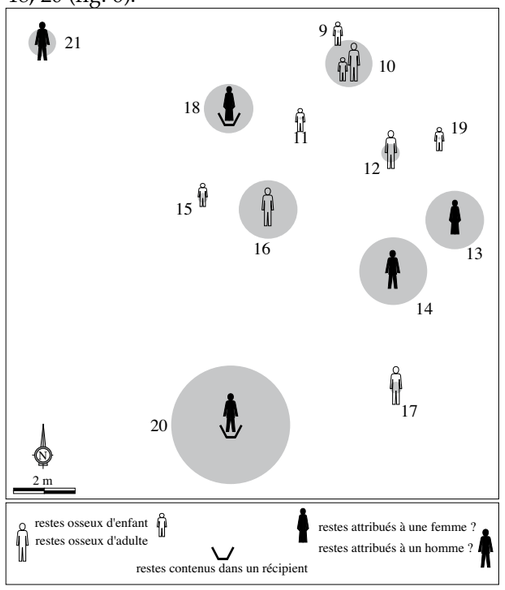

Fig. 6 : distribution des individus dans la nécropole. La taille des cercles est proportionnelle au poids des restes. la caractérisation sexuelle n'est fondée que sur des critères secondaires et reste donc hypothétique. Les tombes d'enfants semblent assez concentrées et sont cernées par des tombes d'adultes

Les possibilités d'estimation de l'âge au décès des sujets adultes reposent sur des méthodes qui, toutes, sont insuffisamment corrélées à l'âge ou difficilement applicables aux petites séries. Sur cet ensemble d'os brûlés offrant peu de pièces osseuses, nous proposons à partir du degré d'oblitération des sutures crâniennes (MASSET, 1982), de reconnaître les sujets assurément adultes (synostose observée) et de distinguer, à titre indicatif, les sujets plutôt jeunes (peu de ponts osseux).

Par ailleurs, aucune diagnose sexuelle ne fut possible en l'absence des coxaux, nous avons toutefois signalé, à titre d'indication, les caractères sexuels secondaires observés des portions du squelette céphalique (rebord sus-orbitaire).

Quant à l'âge au décès des enfants, les pièces utiles à l'étude ne sont pas abondantes de sorte que les sujets immatures sont souvent reconnus par l'épaisseur de la voûte crânienne ou celle de l'os cortical des diaphyses fémorales et tibiales, appréciée selon les propositions de Gejvall et Wahl (GEJVALL, 1981 ; WAHL, 1988). Un germe dentaire en cours de calcification, découvert dans la tombe 5, fournit un âge au décès plus précis, vers 5 ans (FÉREMBACH & SCHWIDETZY, 1979 ; MOOREES, FANNING & HUNT, 1963).

À partir de cette modeste et imprécise documentation, il est délicat d'interpréter la constitution de l'ensemble funéraire. Soulignons toutefois que l'exclusion des enfants, fréquente par ailleurs, ne semble pas la règle ici puisqu'ils représentent plus de 36 % des défunts reconnus. Les périnataux n'ont pas été identifiés. Les nécropoles voisines attribuées à la fin de l'Âge du Bronze reçoivent un nombre limité de sujets immatures : à Thourotte (Oise) "Le Gros Grelot", une tombe leur est consacrée dans chacun des trois noyaux composant la nécropole (BILLAND & LE GOFF, inédit), tandis qu'à Longuesse "La Gâtine", dans le Val-d'Oise, les restes osseux de l'unique enfant de la nécropole sont ensevelis avec ceux d'un adulte (TOUPET, 1981). La présence de jeunes défunts n'est pas reconnue dans les sépultures de Lacroix-Saint-Ouen (BILLAND & LE GOFF, inédit).

À l'exception de la tombe double, ils bénéficient d'une sépulture individuelle qui s'insère dans l'espace sépulcral des adultes. Il semblerait même que la distribution des individus dans la nécropole tend à regrouper les tombes des sujets les plus jeunes, celles des adultes s'organisant autour (fig. 6).

LES FOSSES SÉPULCRALES

Les treize tombes identifiées se présentent sous la forme de fosses à la morphologie hétérogène, plus ou moins ovale ou circulaire, parfois vaguement quadrangulaire. Leurs dimensions sont tout aussi variées : de 0,46 à 1,25 m de long et 0,41 à 0,77 m de large. Les profils, tels que nous pouvons les restituer malgré les bioturbations et la percolation des charbons, montrent des cuvettes au fond arrondi ou plat. Seule la tombe 10 présentait un surcreusement dans la partie sud, sans qu'il y ait association avec un dépôt osseux. Les profondeurs de creusement sont inégales, de 0,07 à 0,30 m ; le relevé altimétrique du fond des fosses montre toutefois une relative stabilité pour un groupe de tombes situées au

nord-est, dont la profondeur de creusement varie au plus de 6 cm.

La tombe 18 est un cas à part. Hormis l'amas osseux, il n'existait pas de fosse reconnaissable. L'analyse du bloc a montré l'existence d'un contenant périssable vraisemblablement déposé dans un trou creusé peu profondément dans le sol.

La distribution des sépultures, décrite plus haut, (fig. 3) et l'analyse des tombes ne permettent pas de reconnaître dans cette disposition et cette observation de quelconques critères sociaux.

LE MODE D'ENSEVELISSEMENT DES OS

Deux modes d'ensevelissement des os sont mis en évidence dans les structures de la nécropole de Verneuil-en-Halatte : le dépôt d'ossements en contenant placé dans la tombe et le dépôt d'os accompagnés de cendres directement dans la fosse (fig. 6).

L'usage d'un contenant est largement minoritaire puisque seuls deux cas sont reconnus : un grand vase céramique recouvert d'une petite dalle faisant office de couvercle (tombe 20 : fig. 5 et 7) et un récipient en matière organique (tombe 18 : fig. 8).

Dans la tombe 18, l'effet de paroi et de contention, imposé au contenu, produit un amas osseux dont la forme régulière évoque un élément rigide de neuf centimètres de diamètre environ, qui aurait l'aspect d'un bol à fond plat. Des objets circulaires en matière périssable ont également joué ce rôle d'urne cinéraire dans quelques-unes des tombes de nécropoles du Bronze final IIIb/Hallstatt ancien, implantées le long de la moyenne vallée de l'Aisne (Le Goff & Guichard, à paraître). Pour des périodes plus anciennes, ils sont peu connus, à l'exception des dépôts cinéraires de la nécropole de Bussy-Saint-Georges (Seine-et-Marne), attribuable à la transition Bronze ancien et Bronze moyen : une vingtaine d'objets, de la forme d'un bol à fond courbe et parois rectilignes d'un diamètre d'une quinzaine de centimètres, sont employés pour recevoir les os (Le Goff, Guillot & Buchez, 1994). Sur ce site, l'urne céramique est également utilisée, avec un système de fermeture qui rappelle celui de la tombe 20 de Verneuil.

Mais le mode de dépôt prédominant à Verneuil (douze cas pour quatorze défunts), consiste à verser les ossements directement dans la fosse, qu'il s'agisse d'un adulte ou d'un enfant. Clairsemées dans celle-ci, les esquilles sont présentes tout au long du comblement, comme brassées avec les cendres avec, toutefois, une densité décroissante vers le fond. Des concentrations ponctuelles de quelques dizaines de grammes d'os sont présentes

Fig. 7 : détail du dépôt osseux à l'intérieur de l'urne. Les ossements sont scellés par un gros bloc calcaire (*photo P. Millerat, INRAP*)

Fig. 8 : la fouille de l'amas osseux de l'incinération 18 révèle un dépôt de forme hémisphérique vraisemblablement en relation avec un contenant périssable de type bol (*photo P. Millerat, INRAP*)

çà et là. Leurs assemblages se composent de fragments osseux plus grands que les esquilles disséminées. Ils pourraient correspondre à des poignées ou des pelletées d'os jetés dans la tombe. S'il est délicat d'interpréter la contexture des groupes d'os, leur mise en place relève très certainement d'un autre procédé de dépôt. Le phénomène est observable dans la structure 10, avec un groupe composé exclusivement de grands morceaux de calotte crânienne ou dans la tombe 13, avec quatre petites concentrations dont une constituée principalement de portions de calotte, ou encore dans la fosse 21, avec une association tibia et fémur. Ces « poignées » présentent parfois une cohérence anatomique : hasard des modalités de versement, collecte d'une poignée d'os avant brassage et déstructuration de l'ordonnance anatomique du squelette, ensuite jeté dans la tombe ?

L'ensevelissement des deux individus de la tombe 10, un adulte et un enfant, suscite les mêmes interrogations quant aux modalités de mise en place des vestiges car les deux squelettes ne sont

pas complètement mêlés. Il est encore possible d'identifier deux zones où sont reconnus une majorité d'ossements du squelette de l'enfant. Comment expliquer cette situation ? Les restes osseux des deux défunts sont-ils grossièrement mélangés avant leur ensevelissement de sorte que nous distinguons encore des secteurs concernant l'un ou l'autre des défunts ? Le reliquat des deux squelettes ont-ils été versés dans la fosse successivement ?

REPRÉSENTATION DU DÉFUNT

Le défunt est représenté dans les fosses par une quantité variable d'ossements (fig. 6 et 9). Les tombes des jeunes enfants renferment de modestes ensembles osseux de moins de 25 g, tandis que les vestiges des sujets adultes ou de taille adulte regroupent entre 56 et 2 149 g. Le récipient en matière périssable de la tombe 18 contient, avec 374 g, moins d'os que les tombes sans contenant. L'absence de contenant ne semble pas être un obstacle au transfert d'une part importante des vestiges du squelette. L'urne cinéraire est la mieux pourvue avec un amas de 2 149 g. En terme de geste, cet individu a bénéficié du ramassage d'une part importante du produit de la combustion du cadavre, il s'agit peut-être même d'une collecte de l'intégralité des os. En procédant ainsi, la représentation physique du défunt dans la tombe est rendue nettement plus sensible que celle des autres individus.

L'interprétation de la quantité d'os trouvés dans les sépultures sans urne est plus délicate (fig. 10). Répandus à tous les niveaux du remplissage et peut-être présents dans la partie arasée de la structure, les ossements pouvaient initialement former une masse plus importante. En l'état actuel des données, les vestiges déposés concernent moins de 1 000 g d'os, poids minimum attendu du produit de la combustion d'un corps adulte. Sous ce seuil, il est probable que le dépôt osseux ne correspond qu'à une partie des vestiges du squelette (Le Goff, 1998). L'hypothèse d'un dépôt partiel est envisageable à Verneuil-en-Halatte, mais il est tout aussi probable que l'importance de plusieurs ensembles osseux versés en pleine terre soit en deçà de la réalité pour des raisons taphonomiques. Notons toutefois que la structure 12 contient fort peu d'os (56 g) alors que, conservée sur plus de vingt centimètres, elle figure parmi les plus grandes fosses du gisement.

CARACTÉRISATION DES « CHAÎNES OPÉRATOIRES »

Le protocole funéraire qui conduit le défunt du bûcher à la tombe s'organise donc à Verneuil-en-Halatte, selon deux chaînes opératoires.

La première, légèrement plus récente, ne concerne que deux individus (tombes 18 et 20) : après une

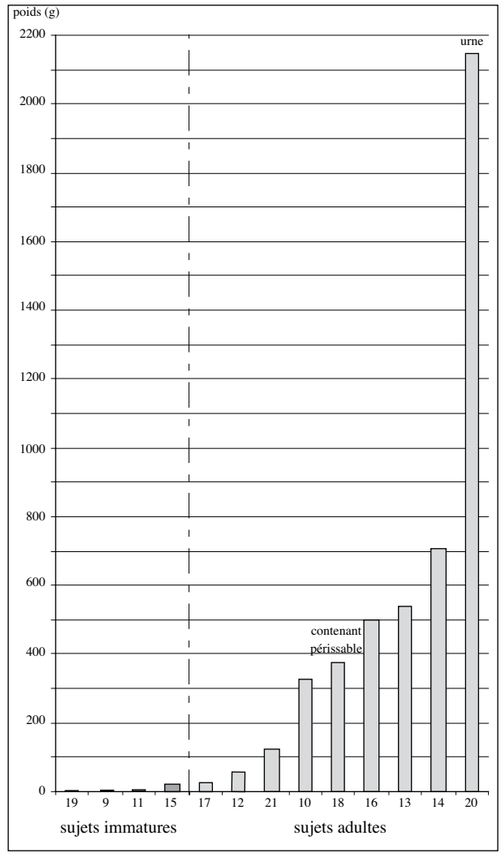

Fig. 9 : quantité d'os déposés dans les tombes

crémation aboutie du squelette, les vestiges osseux sont isolés des résidus de combustion et regroupés dans un contenant (céramique ou objet périssable) où ils forment un véritable amas. Une pierre trouvée dans l'urne protège et scelle son contenu (fig. 5). Les récipients sont ensuite placés dans la tombe, avec le versement préalable de cendres sur le fond de fosse pour la sépulture 20. Bien que séparés des os, les résidus de combustion s'intègrent au protocole funéraire. La chaîne opératoire aboutit alors à un dépôt cinéraire structuré et protégé, isolé du comblement.

Le procédé majoritaire traite enfants et adultes dont les restes osseux sont probablement collectés sans différenciation ou extraction des cendres. Des esquilles semblent même brassées de sorte qu'elles se répartissent dans la structure. De petites concentrations d'os évoquent la possibilité de « poignées » ou de « pelletées », jetées au cours du comblement de la tombe. Le dépôt cinéraire se résume à un simple versement d'os mélangés dans les cendres. Les différentes étapes de la chaîne opératoire funéraire, qu'il s'agisse du ramassage des os, de leur transfert dans la tombe ou de leur ensevelissement

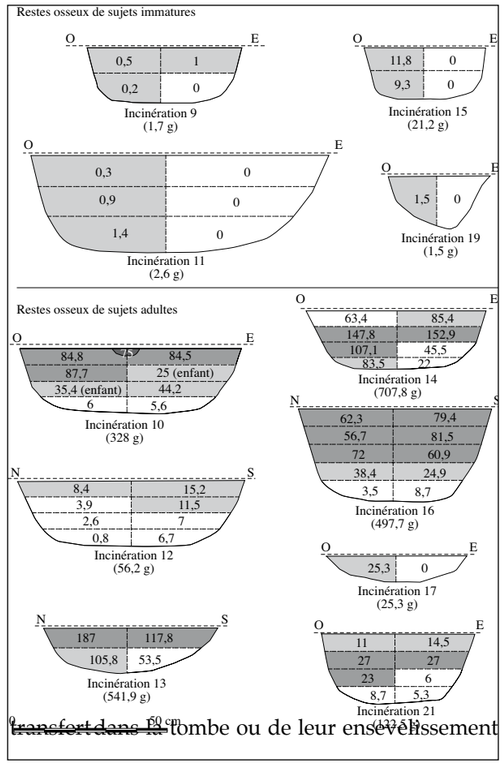

Fig. 10 : répartition pondérale des vestiges osseux versés dans les fosses (en grammes) traitée par strate de 5 ou 10 cm. Au sein de chaque structure, l'intensité des grisés reflète l'importance de l'ensemble osseux

transfert dans la tombe ou de leur ensevelissement semblent peu concernés par la représentation physique du mort dans la sépulture. Cette constatation repose sur la masse d'os ensevelie mais surtout sur le mode de dépôt. Effectivement, à plusieurs reprises, le versement d'ossements aboutit finalement à ensevelir une quantité de vestiges plus importante que celle placée dans le contenant périssable de la tombe 18. Rappelons qu'il s'agit de tendance, sachant que nous raisonnons à partir de structures en partie arasée, ce qui a pu soustraire quelques esquilles à l'analyse.

LA NÉCROPOLE DE VERNEUIL-EN-HALATTE : TÉMOIN D'UNE CULTURE FUNÉRAIRE

Le comportement funéraire mis en relief à Verneuil-en-Halatte participe à un phénomène plus large, conséquence des influences du domaine continental. Le site fournit l'illustration qu'à l'étape initiale de la fin de l'âge du Bronze, se développe une pratique funéraire nouvelle, caractérisée par des tombes à peine structurées. Cette autre conception de la sépulture est annoncée dès la fin du Bronze moyen par le site du Carrefour d'Aumont (Blanchet, Talon à paraître). Elle s'est largement répandue et est connue dans la région par des nécropoles voisines : celle de Longuesse "La Gâtine " dans le Val-d'Oise, et celles de Thourotte "LeGros Grelot" et de Lacroix-Saint-Ouen "Le Parc Scientifique 2", dans l'Oise, implantées au nord-ouest du gisement de Verneuil-en-Halatte le long de la rivière Oise. Composées respectivement de dix-neuf, dix-huit et huit structures, ces nécropoles témoignent de pratiques communes : les vestiges osseux y sont systématiquement jetés, mêlés à de la cendre, directement sur le fond de fosse ou au cours de son comblement, sans autre élément d'accompagnement à l'exception parfois d'un anneau d'or, connu sous le terme de *hair ring* (TOUPET, 1981 ; BILLAND & TALON, 2000 ; BLANCHET & TALON, à paraître).

Plus loin, avec 87 % des structures contenant os et cendres mélangées, la même chaîne opératoire prédomine dans une demi-douzaine de nécropoles localisées dans la moyenne vallée de l'Aisne et attribuables au Bronze final IIb/IIIa ou au Bronze final IIIb-Hallstatt : Soupir "Le Parc" (AUXIETTE *et al.*, 1994) ; Beaurieux "La Justice " (BRUN & GUICHARD, 1996 ; BRUN *et al.*, 1996) ; Braine "La Grange aux Moines" (BAILLIEU, 1993 ; LE BOLLOCH & BAILLIEU, 1993 ; AUXIETTE *et al.*, 1994) ; Limé "La Fosse aux Chevaux" (HENON *et al.*, 1998) ; Ciry-Salsogne "Les Longues Royes" (DESENNE *et al.*, 1994 ; BAILLIEU *et al.*, 1995 ; BRUN *et al.*, à paraître).

Si l'on fait exception de la tombe 20 qui a livré plus de 2 kg d'ossements, les tombes de Verneuil-en-Halatte montrent des dépôts cinéraires qui, avec 210 g d'ossements en moyenne, sont tout à fait comparables aux modestes ensembles de Longuesse, de Thourotte ou de Lacroix-Saint-Ouen (fig. 9). En revanche l'absence de fosses cendreuses sans os est à souligner car de telles structures sont régulièrement attestées dans les nécropoles contemporaines de l'Oise et surtout de l'Aisne. L'ensevelissement en dépôt cinéraire structuré, avec usage de contenant et collecte différenciée des os, est une pratique jusqu'à présent peu représentée dans les sépultures de l'Oise. Cette chaîne opératoire, mise en œuvre à l'intention de quelques défunts seulement, obéit à un protocole funéraire peu pratiqué par les populations implantées dans la moyenne vallée de l'Aisne. Il s'agira par la suite de mieux comprendre l'évolution de ce geste.

Les traces matérielles qui subsistent des chaînes opératoires décrites pour Verneuil-en-Halatte bien que discrètes, témoignent d'une conception spécifique de la tombe avec une représentation peu structurée du mort, que partage une population qui s'étend pour le moins du Val-d'Oise à l'Aisne.

BIBLIOGRAPHIE

AUXIETTE G., CHARTIER M., DESENNE S., GUICHARD Y. & LE BOLLOCH M. (1994) - « Braine "La Grange aux Moines" », *Les fouilles protohistoriques dans la vallée de l'Aisne*, n° 22, p. 205-252.

AUXIETTE G., GRANSAR F. & GUICHARD Y. (1994) - « Soupir "Le Parc". Les fouilles protohistoriques dans la vallée de l'Aisne », n° 22, p. 195-204.

BAILLIEU M., (1993) - *Braine "La Grange aux Moines"*. Document final de Synthèse de fouille archéologique de sauvetage urgent. Amiens, AFAN, SRA de Picardie.

BAILLIEU M., BRUN P., GUICHARD Y., FLUCHER G. & ROBERT B. (1995) - « Le cimetière à incinérations de Ciry-Salsogne "Les Longues Rayes"» *Les fouilles protohistoriques dans la vallée de l'Aisne*, n° 23, p. 213-218.

BILLAND G. & TALON M. (2000) - *Nécropoles de l'âge du Bronze : Rue (Somme) et Thourotte (Oise)*, Archéologie en Picardie, AFAN.

BLANCHET J-Cl. (1984) - *Les premiers métallurgistes en Picardie et dans le Nord de la France.* Mémoires de la Société Préhistorique Française, 17.

BLANCHET J-Cl. & TALON M. (à paraître) - « L'Âge du Bronze dans la moyenne vallée de l'Oise : apports récents » dans Actes du Colloque de l'APRAB de Lille, *L'Âge du Bronze du Nord-Ouest de la France dans le contexte européen occidental*, tenu du 10 au 15 avril 2000 à Lille.

BRUN P., GUICHARD Y. & LE GOFF I. (à paraître) - *Les tombes à incinération de l'âge du Bronze et du premier Fer dans le Bassin de l'Aisne ; observations préliminaires*.

BRUN P. & GUICHARD Y. (1996) - *Beaurieux "La Justice"*. Document final de Synthèse de fouille archéologique de sauvetage urgent. Amiens, AFAN, SRA de Picardie.

BRUN P., GUICHARD Y. & BAILLIEU M. (1999) - *Beaurieux "La Justice"*. Document final de Synthèse de fouille archéologique de sauvetage urgent. Amiens, AFAN, SRA de Picardie.

COLLART J.-L (1991) - « Une grande *villa* : Verneuil-en-Halatte», *Archéologie de la vallée de l'Oise : Compiègne et sa région depuis les origines.* Catalogue de l'exposition de Compiègne, du 16 au 16 février 1991, Compiègne, CRAVO, p. 169-173.

DESENNE S, FLUCHER G. & GUICHARD Y. (1994) - *Le cimetière à incinérations de Ciry-Salsogne "Les Longues Royes"*. Document final de Synthèse de fouille archéologique de sauvetage urgent. Amiens, AFAN, SRA de Picardie.

FEREMBACH D. & SCHWIDETZY I. (1979) - « Recommandations pour déterminer l'âge et le sexe sur le squelette», *Bulletins et Mémoires de la Société d'Anthropologie de Paris*, 6, 13, p. 7-45.

GAUDEFROY S. (2000) - *Verneuil-en-Halatte "La Petite Remise", Parc d'Activités Technologiques Alata (lots 7 à 15).* Rapport de sondages archéologiques. Amiens, AFAN, SRA de Picardie.

GEJVALL N. G. (1981) - « Determination of burned bones from prehistoric graves », *Ossa Letter*, 2, p. 1-13.

GRESSIER N. (1999) - *Creil "La Garenne de Vaux"*. Rapport de sondages. Amiens, AFAN, SRA de Picardie.

HENON B., LE GOFF I. & GUICHARD Y. (1998) - *Limé "La Fosse aux Chevaux"*. Rapport de fouilles archéologiques. Amiens, AFAN, SRA de Picardie.

HOSDEZ C. (1999) - *Verneuil-en-Halatte "La Remise de Maître Hamelin" (Oise). Création du parc technologique ALATA, parcelle "Legrand"*. Rapport d'évaluation archéologique. Amiens, AFAN, SRA de Picardie.

HOSDEZ C. (2000) - *Verneuil-en-Halatte "La Remise de Maître Hamelin" (Oise). Création du parc technologique ALATA, parcelle "Legrand"*. Document final de Synthèse. Amiens, AFAN, SRA de Picardie.

LE BOLLOCH M. & BAILLIEU M. (1993) - *Braine "La Grange aux Moines"*. Document final de Synthèse : fouille archéologique de sauvetage urgent. Amiens, AFAN, SRA dePicardie.

LE GOFF I. (1998) - *De l'os incinéré aux gestes funéraires. Essai de paléothnologie à partir des vestiges de la crémation.* Thèse en préhistoire, ethnologie et anthropologie : université de Paris I, 1998, 2 tomes, 900 p.

LE GOFF I., GUILLOT H. & BUCHEZ N. (1994) - « Une nécropole à incinérations du Bronze moyen de Bussy-Saint-Georges (Seine-et-Marne) » dans DELATTRE *et al.* (dir.). Actes des journées archéologiques d'Ile-de-France. *Archéologie funéraire et actualité régionale,* Tremblay-en-France, 26 et 27 septembre 1992. Meaux : Association meldoise d'Archéologie, p. 29-33.

LE GOFF I. & GUICHARD Y. (à paraître) - « Le dépôt cinéraire comme indicateur chronologique : le cas des nécropoles de l'Âge du Bronze de la vallée de l'Aisne » dans Actes du Colloque de l'APRAB de Lille, *L'Âge du Bronze du Nord-Ouest de la France dans le contexte européen occidental,* tenu du 10 au 15 avril 2000 à Lille.

LE GUEN P., BAILLIEU M., BLONDIAU L. & PRILAUX C. (1999) - *ZAC du Parc ALATA. Verneuil-en-Halatte "La Remise de Maître Hamelin".* Document final de Synthèse d'évaluation complémentaire. Amiens, AFAN, SRA de Picardie.

MASSET C. (1982) – *Estimation de l'âge au décès par les sutures crâniennes,* thèse de doctorat d'État en sciences naturelles, Paris VIII, multigraphiée, p. 301.

MORREES C.-F.-A., FANNING E.-A. & HUNT E.-E. (1963) - « Formation and resorption of three decidous teeth in children », *American Journal of Physical Anthropology,* 21, p. 205-213.

MORREES C.-F.-A., FANNING E.-A. & HUNT E.-E. (1963) – « Age variation of Formation Stages of Teen Permanent Teeth », *Journal of Dental research,* 42, p. 1490-1502.

TOUPET Chr. (1981) - « La nécropole à incinération de Longuesse (Val-d'Oise) », *Bulletin de la Société Préhistorique Française,* 78, p. 197.

WAHL J. (1988) - *Süderbrarup. Ein Gräberfeld der römischen Kaiserzeit und Völkerwanderungszeit in Angeln.* Neumünster : Karl Wachholtz Verlag. 139 p.

WOIMANT G.-P. (1995) - « Verneuil-en-Halatte », *L'Oise (60). Carte archéologique de la Gaule.* CNRS, p. 491-496.

DOCUMENT ANNEXE

Les vestiges de la crémation : catalogue des structures et description des restes

STRUCTURE 9

Enregistrement des os : prélèvement par moitié (ouest et est) et en deux passes de 10 cm.

Contenu de la fosse : 1,7 g d'os humains incinérés de couleur blanche. La dimension des esquilles ne dépasse pas 1,5 cm (fig. 4).

Modalité de dépôt des os : les esquilles sont dispersées de manière homogène dans le comblement de la fosse sans former ni regroupement ni amas. Introduites au cours du remplissage et associées à un sédiment riche en résidus de combustion, elles semblent avoir été versées directement dans la structure.

Le défunt : il s'agit des vestiges d'un jeune enfant d'après un germe de molaire indéterminée, en cours de calcification, avec un tiers de la couronne formée. Il est représenté principalement par des os longs et peu d'éléments du squelette céphalique.

STRUCTURE 10

Enregistrement des os : prélèvement par moitié (ouest et est) et en quatre passes de 5 cm.

Contenu de la fosse : 328,8 g d'os blancs en grande majorité, avec quelques portions de diaphyses à os corticalé pais (fémur) complètement noires. La plupart ne dépassent pas les 3 cm de long, à l'exception d'un groupe d'os constitué de nombreuses portions de 3, voire 6 cm (fig. 4)

Modalité de dépôt des os : les os sont dispersés dans le comblement noir et charbonneux de la fosse. Ils sont déversés dans la fosse dans une matrice cendreuse. Une part importante de l'ensemble osseux se trouve dans la moitié ouest.

Dans les premiers 5 cm se regroupent en effet 84,8 g d'os épars, plus un groupe de 75,6 g, alors que l'autre moitié ne compte que 24,5 g de vestiges. C'est dans ce secteur que se concentrent des portions de calotte crânienne (75 g) qui se distinguent du reste de l'ensemble osseux par leurs importantes dimensions. La densité osseuse faiblit ensuite ; elle est pratiquement nulle au fond de la structure. Un second individu, immature, est enseveli avec l'individu adulte ; les restes osseux se situent principalement dans les passes 2 et 3. Ils sont versés au cours du comblement de la fosse entre deux « poignées » d'os du sujet adulte.

Le défunt : la majeure partie des vestiges correspond à un sujet adulte d'après la maturation des ossements (le listel est soudé au corps d'une vertèbre lombaire ou thoracique), d'après l'épaisseur de la voûte crânienne (entre 3 et 4,8 mm) ou celle de l'os cortical des diaphyses fémorale (5,8 mm) et tibiale (6,2 mm). Il s'agirait d'un adulte plutôt jeune puisque les morceaux de sutures disponibles ne présentent pas de ponts osseux.

Dans la moitié ouest/passe 3 et dans la moitié est/passe 2, les restes osseux sont plus fragmentés (calotte : 16 mm et os longs : 28 mm). Des portions de voûte crânienne particulièrement fine y abondent (entre 1 et 2,4 mm) et accompagnent un rocher gauche de taille adulte ; elles témoignent de l'ensevelissement simultané d'un second individu, immature.

STRUCTURE 11

Enregistrement des os : prélèvement par moitié (ouest et est) et en trois passes de 5 cm.

Contenu de la fosse : 2,6 g d'os humains incinérés de couleur blanche. La dimension des esquilles ne dépasse pas 1 cm (fig. 4).

Modalité de dépôt des os : les esquilles sont dispersées dans le comblement de la moitié ouest de la fosse sans former ni regroupement ni amas. Elles sont mêlées aux résidus de combustion, versés directement dans la structure. La moitié orientale de la fosse est également comblée d'un sable noir charbonneux.

Le défunt : il pourrait s'agir des vestiges d'un jeune enfant d'après l'épaisseur des os longs. Il ne subsiste aucun élément du squelette céphalique.

STRUCTURE 12

Enregistrement des os : prélèvement par moitié (nord et sud) et en quatre passes de 5 cm.

Contenu de la fosse : 56,2 g d'os humains incinérés de couleur blanche. La dimension des fragments atteint au plus 3,5 cm (fig. 4).

Modalité de dépôt des os : les esquilles sont dispersées dans le comblement de la fosse sans former ni regroupement ni amas. Leur densité, plus importante dans les 5 premiers centimètres, décroît vers le fond, en particulier dans la moitié nord. Elles sont mêlées aux résidus de combustion, versés directement dans la structure (fig. 11).

Le défunt : les vestiges correspondent à un sujet de taille adulte gracile d'après l'épaisseur de la calotte crânienne (3,7 mm) ou celle de l'os cortical de tibia.

STRUCTURE 13

Enregistrement des os : après un nettoyage de surface, la fouille de la structure a été réalisée par moitié et en quatre passes. Par ailleurs, quatre zones concentrant quelques esquilles sont enregistrées sur plan.

Contenu de la fosse : 541,9 g d'os ont été retrouvés dans la fosse (fig. 4). Il s'agit le plus souvent de petits fragments d'un ou 2 cm. Les grandes portions d'os atteignant jusqu'à 6 ou 7 cm se localisent de préférence dans les zones plus concentrées en vestiges. La crémation des ossements n'est pas complètement aboutie car les portions de calotte ou de diaphyses comportent encore des plages gris foncé.

Modalité de dépôt des os : les vestiges osseux apparaissent dès la surface du décapage sous la forme de quatre petites concentrations, réparties dans toute la fosse. Le phénomène est enregistré tout au long du comblement. Elles sont composées de fragments d'os provenant aussi bien du squelette céphalique que du squelette post-crânien, à l'exception toutefois de celles qui sont localisées dans la moitié sud, constituées principalement de morceaux de calotte crânienne (23 g sur 39 g pour la concentration 1). Outre les regroupements d'os, nous trouvons également des esquilles clairsemées dans l'ensemble de la fosse. La densité plus forte dans les 5 premiers centimètres diminue vers le fond, notamment dans la moitié sud.

Le défunt : plusieurs indices convergent en faveur d'un sujet adulte (crête iliaque soudée, extrémité distale des métatarsiens épiphysée, présence d'une troisième molaire supérieure, épaisseur de l'os cortical du fémur comparable à celle d'un sujet adulte : 7,8 mm), probablement jeune puisque aucune des nombreuses portions de sutures n'est oblitérée. Il présente un rebord sus-orbitaire (portions droite et gauche) de forme aiguë, morphologie attribuée au squelette céphalique de sujet féminin.

STRUCTURE 14

Enregistrement des os : prélèvement du sédiment de la fosse par quart et en quatre passes de 5 cm.

Fig. 11 : incinération 12 en cours de fouille (tombe d'adulte). Les charbons de bois ont diffusé latéralement et verticalement dans le substrat à cause, notamment, des animaux fouisseurs (*photo Stéphane GAUDEFROY/INRAP*)

Contenu de la fosse : la fosse contient 707,8 g d'os humains et deux portions de faune brûlée, de couleur blanche (0,8 g). Les vestiges du squelette mesurent fréquemment 4 cm avec des portions avoisinant les 8 cm (fig. 4).

Modalité de dépôt des os : les os sont répandus dans l'ensemble du creusement avec une densité plus forte dans la passe 2 et la passe 3, moitié ouest, c'est-à-dire entre 5 et 15 centimètres du fond de fosse. Les os ne sont donc pas versés en premier mais au cours du comblement. C'est dans le quart sud-est, qui correspond à un secteur particulièrement charbonneux, que se trouve également la majorité des fragments osseux. Les os semblent étroitement associés aux résidus de combustion. Les différentes parties anatomiques se rencontrent à tous les niveaux du comblement avec toutefois, dans la passe 2 du quart sud-est et la passe 3 du quart sud-ouest, une prédominance des portions de diaphyses fémorale et tibiale.

Le défunt : les vestiges osseux correspondent à un sujet adulte comme l'indiquent la soudure du listel au corps d'une vertèbre thoracique et une petite portion de suture indéterminée dont l'une des tables est complètement oblitérée. On note un indice de dégénérescence osseuse : une légère atteinte enthésopathique du ligament jaune d'une vertèbre thoracique. L 'épaisseur de la voûte crânienne atteint 3,4 mm au plus épais et le bord antérieur du tibia 8,8 mm. Un fragment du rebord sus-orbitaire droit présente un rebord plutôt arrondi, une des caractéristiques du squelette céphalique masculin.

STRUCTURE 15

Enregistrement des os : prélèvement par moitié (est et ouest) et en deux passes de 10 cm.

Contenu de la fosse : 21,2 g d'os blancs dont le plus long mesure 20 mm.

Modalité de dépôt des os : les ossements sont découverts dans la partie charbonneuse de la structure, dispersés dans la première et la seconde passe. Sans former d'amas, ils semblent avoir été versés avec les cendres dans la fosse, uniquement dans la partie ouest (fig. 4 et 12).

Le défunt : la présence d'un germe dentaire en cours de calcification confirme le jeune âge du défunt, que met par ailleurs en évidence la finesse de la voûte crânienne (entre 1,4 et 1,8 mm). La couronne de la deuxième molaire permanente supérieure droite est formée pour un tiers, ce qui situerait l'âge au décès aux environs de 5 ans.

Fig. 12 : incinération 15 en cours de fouille (tombe d'enfant). Cette structure illustre le caractère fugace de ce type de tombe (*photo Stéphane Gaudefroy/INRAP*)

STRUCTURE 16

Enregistrement des os : prélèvement par moitié (nord et sud) et en cinq passes de 5 cm.

Contenu de la fosse : 497,7 g d'os en majorité de couleur blanche avec des portions de diaphyses d'os longs (fémur ou tibia) complètement noires. Exceptionnellement, une portion de diaphyse (humérus) mesure 8 cm alors que la plupart des fragments ne dépassent pas 4 cm. Les fissures en forme de lunule sont fréquentes (fig. 4).

Modalité de dépôt des os : les os sont dispersés dans l'ensemble du comblement dans des proportions équivalentes dans les moitiés nord et sud. À partir de la quatrième passe, la densité osseuse décroît ; elle est particulièrement faible dans les 5 derniers centimètres. Les esquilles se concentrent dans les couches les moins charbonneuses. Le dépôt se compose principalement d'os longs, de quelques éléments du tronc et des extrémités (pied et main). En revanche, le squelette céphalique est nettement sous-représenté avec moins d'une douzaine de grammes.

Le défunt : les vestiges correspondent à un sujet de taille adulte d'après la maturité osseuse des phalanges et des métatarsiens et l'épaisseur de l'os cortical du tibia (100 mm).

STRUCTURE 17

Enregistrement des os : prélèvement par moitié (est et ouest) et en une seule passe de 7 cm.

Contenu de la fosse : 25,3 g d'ossements brûlés jusqu'à obtention d'une coloration blanche, à l'exception des portions de tibia, de fémur et du condyle mandibulaire encore bleutés. Les portions les plus grandes atteignent au plus 3 cm. Elles sont parsemées de fissures transversales, rectilignes ou courbes, parfois profondes.

Modalité de dépôt des os : les restes osseux sont répandus dans la moitié ouest de la fosse, associés à un sédiment ocre et charbonneux (fig. 4)

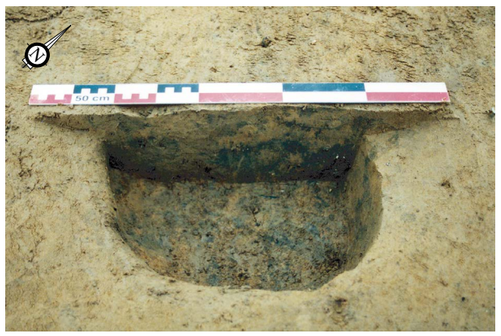

Le défunt : d'après l'épaisseur du bord antérieur du tibia (7 mm) et un morceau d'apophyse zygomatique gauche gracile, les vestiges correspondent à un sujet de taille adulte.

STRUCTURE 18

Enregistrement des os : après une première passe, la découverte d'une forte concentration d'os a orienté la stratégie de fouille vers un prélèvement en bloc des ossements en vue de déterminer la nature du mode d'ensevelissement (fig. 13 et 14). Par ailleurs, quelques esquilles entraînées dans la galerie d'un terrier ont été collectées.

Contenu de la fosse : un amas de 374,70 g auquel s'ajoutent 4,8 g d'os bioturbés et 37,1 g d'os trouvés dans les premiers centimètres de la moitié est de la structure, qui correspondent vraisemblablement à la partie supérieure légèrement défaite de l'amas osseux (fig. 4).

Modalité de dépôt des os : les os sont enfouis en contenant. Il s'agit d'un objet en matière périssable de 9 cm de diamètre environ et dont l'empreinte est conservée sur 6 cm de hauteur (fig. 15). L'effet de paroi est curviligne et continu. La contention imposée aux ossements est régulière, de sorte que la forme de l'amas osseux évoque un élément rigide, qui aurait l'aspect d'un bol à fond plat, aux parois rectilignes. Les os constituent un amas de fragments jointifs, sans résidus du bûcher, absents du dépôt cinéraire comme du comblement de la fosse.

Le défunt : les quelques indices anthropologiques disponibles évoquent un sujet adulte (listel soudé au corps des vertèbres). Plusieurs portions de suture, dont la sagittale, indiquent que la table endocrânienne est synostosée, du moins en cours de l'être. Le sujet assurément adulte pourrait avoir plus de 30/35 ans. Le bord marginal est fin et une portion du rebord sus-orbitaire gauche très aiguë, morphologie qui caractérise plutôt les sujets féminins.

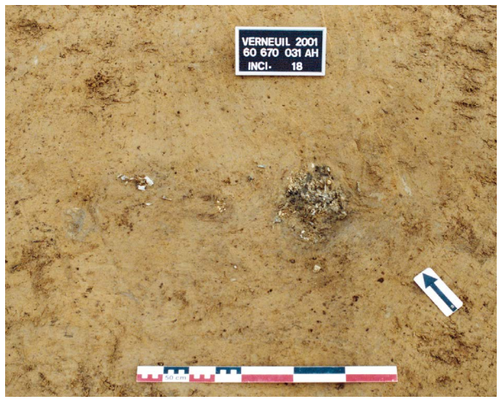

Fig. 13 : incinération 18 (tombe de femme). L'amas d'ossements est perturbé et une partie des os a été entraînée dans les terriers. Aucun creusement de fosse n'est visible (*photo Stéphane Gaudefroy/INRAP*)

STRUCTURE 19

Enregistrement des os : prélèvement par moitié (est et ouest) et en une seule passe de 15 cm.

Contenu de la fosse : 1,5 g d'os blancs, de moins d'1 cm pour les plus grands.

Modalité de dépôt des os : les rares esquilles sont localisées plutôt dans la moitié ouest. Dispersées dans un sédiment brun cendreux, elles sont mises en place au cours du comblement de la structure (fig. 4).

Le défunt : d'après la texture de l'os et l'épaisseur de la calotte crânienne (entre 1 et 1,2 mm), et ceux des portions de diaphyses, il s'agit probablement d'un jeune enfant.

STRUCTURE 20

Enregistrement des os : unique tombe où le dépôt cinéraire a été fait dans un vase (fig. 15).

La fosse a été fouillée par quart et en quatre passes. L'urne cinéraire, prélevée en vue d'une fouille différée menée en laboratoire, a été démontée par passes avec un relevé des fragments osseux. Pour l'analyse, les neuf niveaux de démontage ont été regroupés de façon à partager la couche osseuse en trois ensembles d'épaisseur comparable.

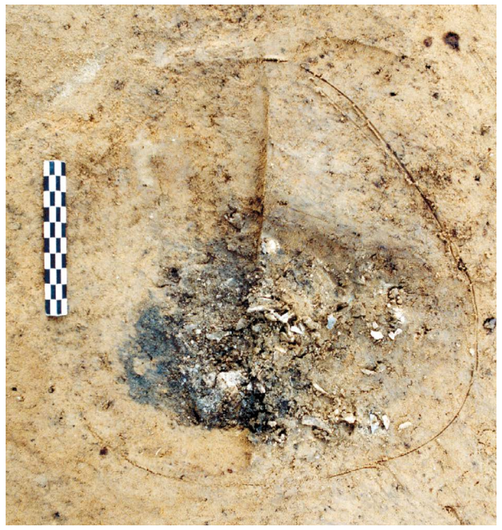

Fig. 14 : détail de l'amas osseux et surface de l'incinération 18. Il a été prélevé et fouillé en laboratoire (*photo Stéphane Gaudefroy/INRAP*)

Fig. 15 : vue de l'urne de l'incinération 20 après décapage (tombe d'homme). La fosse n'est pas visible. Les blocs de calcaire qui scellent le dépôt d'ossements sont les mêmes que ceux présents dans le substrat sableux (*photo Stéphane GAUDEFROY/INRAP*)

fig. 16 : détail de l'urne de la sépulture 20 en situation dans la fosse creusée pour le dépôt (*photo Stéphane GAUDEFROY/INRAP*)

Contenu de la fosse : le vase cinéraire est déposé dans un lit de sable charbonneux d'une douzaine de centimètres d'épaisseur dans lequel se trouvent également quelques esquilles d'os (fig. 16). Environ 13 g d'os sont découverts dans la partie supérieure, non cendreuse, du comblement (fig. 4).

Modalité de dépôt des os : une importante quantité d'os, 2 136 g, est déposée dans l'urne, formant un amas de onze à quatorze centimètres de hauteur, recouvert par une pierre calcaire plate, trouvée dans le vase en contact direct avec les fragments osseux (fig. 5 et 17). La partie sommitale de la couche osseuse porte par endroits son empreinte ; son poids a par ailleurs repoussé les portions d'os localisées en périphérie de l'amas, le long des parois de l'urne. Si un sédiment cendreux comble les interstices laissés entre les os et la pierre, il est absent de l'amas osseux et suggère que la collecte s'est déroulée de façon à séparer os et cendres. La disposition de portions de diaphyses d'une dizaine de centimètres évoque un « fagot » d'os posé dans le fond de l'urne alors que d'autres fragments sont plaqués à la verticale contre la paroi.

Le défunt : le défunt a atteint l'âge adulte comme en témoigne l'épiphysation des extrémités d'os longs (humérus, fibula, tibia, fémur), plutôt jeune d'après le stade d'oblitération des nombreuses portions de sutures observables. La voûte crânienne mesure 3,2 millimètres et le bord antérieur du tibia, 10,3 mm. Le rebord sus-orbitaire présente une forme arrondie et épaisse caractéristique du squelette céphalique masculin.

L'urne : la partie supérieure du vase a été emportée par les labours. La pression exercée par la terre a déformé le vase, si bien que le profil restitué après le remontage offre un profil sensiblement différent de celui relevé au cours de la fouille (fig. 5). Hauteur conservée : 29,6 cm ; diamètre du fond : 14,5 cm ; diamètre maximum : 35 cm ; épaisseur de la panse : 0,6 à 0,9 cm ; épaisseur du fond : 1,4 cm ; hauteur totale estimée : environ 36 cm. Cette urne au profil élancé est façonnée aux colombins, à partir d'une argile fortement dégraissée. Il s'agit d'un dégraissant minéral, vraisemblablement du quartz, dont les grains anguleux dépassent le millimètre de côté. L'épaisseur de la paroi du vase est irrégulière et les surfaces externe et interne sont bosselées ; les traces d'un lissage vertical sommaire sont identifiables sur l'extérieur de la panse. Le fond, qui s'épaissit en son centre, est légèrement soulevé. À l'extérieur, la partie inférieure du vase montre sur une dizaine de centimètres de haut une coloration noire, tandis que la partie supérieure est à dominante brun rouge. À l'intérieur, la coloration est uniformément brune. À cœur, la coloration de la pâte varie du brun orangé au noir.

STRUCTURE 21

Enregistrement des os : prélèvement par moitié (est et ouest) et en quatre passes de 5 cm.

Contenu de la fosse : 122, 5 g d'os blanc de 25 mm au plus.

Modalité de dépôt des os : la mise en place des vestiges résulte sans doute d'un versement d'os directement dans la fosse, enrobés d'une matrice cendreuse et charbonneuse, contenant de rares nodules de terre cuite. La majorité des vestiges est localisée dans les dix premiers centimètres du comblement puis la densité décroît d'abord du côté oriental puis à l'ouest, de sorte que les derniers cinq centimètres comprennent le moins d'os. À noter qu'un assemblage de 22 grammes, intéressant par sa composition anatomique cohérente (fragments de diaphyses tibiale et fémorale), est localisé vers le fond de la moitié est de la fosse (fig. 4).

Le défunt : d'après l'épaisseur du bord antérieur du tibia (6 mm), de l'os cortical de la diaphyse fémorale (5 mm), les vestiges correspondent à un sujet de taille adulte. Le rebord sus-orbitaire gauche de forme arrondie présente une caractéristique du squelette masculin.